



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Date de la convocation : 3 avril 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°48

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATION DE POSTES AU 2 MAI 2024

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à **deux créations de postes au 2 mai 2024** :

- **agent social principal de 2ème classe à 35h** suite à un avancement de grade,
- **rédacteur à 35h** pour le poste de responsable de la vie associative et culturelle.

Le poste correspondant à l'ancien grade de l'agent sera supprimé lors d'une prochaine séance.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 13 mars 2024 ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de créer les postes ci-dessus au 2 mai 2024 tel qu'indiqué;
- **fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 12 AVR. 2024

